



L'enseignement de la Psychopathologie

L'Eepssa propose un cycle d'enseignement magistral de 65 heures :

2 ateliers de 4 jours, soit 2 x 33 heures,

***Module 1 : 12 au 15 mai 2017
6 au 9 juillet 2017***

Module 2 : 12 au 15 août 2017

**42 rue du général de Gaulle
67640 STRASBOURG / LIPSHEIM**

Les deux modules sont autonomes et complémentaires et peuvent être pris dans un ordre différent

**Ecole Européenne de Psychothérapie Socio- et Somato- Analytique
EEPSSA**

Dr. R. MEYER 42 rue du Général de Gaulle – 67640 LIPSHEIM

Tél : 03 88 68 56 54 Fax : 03 88 68 56 55 Email : dr.meyer@eepssa.org site : www.eepssa.org

OBJECTIF DE LA FORMATION

Connaître les maladies psychiatriques et les théories psychopathologiques nécessaires à l'exercice de la psychothérapie.

Le contenu de la formation est inspiré du décret des Ministères Français de la Santé et de la Recherche pour la réglementation du titre de psychothérapeute.

En plus de son utilité et quasi-nécessité pour la bonne pratique psychothérapique, cet enseignement donne lieu à un **certificat** qui entre dans la constitution des dossiers nécessaires aux différentes titularisations professionnelles :

A/ LES PROFESSIONNELS, ELIGIBLES AU TITRE DE PSYCHOTHERAPEUTE :

1. le **médecin**, n'ayant que peu d'enseignement de la psychopathologie, hormis le psychiatre
2. le **psychologue non clinicien**

B/ LES NOUVEAUX THERAPEUTES ACTUELS ET FUTURS

Cet enseignement est principalement destiné à ces nombreux thérapeutes qui peuvent exercer librement et légalement. La Fédération Européenne des Psychothérapeutes, Psychanalystes et Psycho-Somatothérapeutes titularise les nouveaux praticiens ayant **1000 h** de formation aux pratiques et **66 h** d'enseignement de la psychopathologie sous la dénomination de :

Psycho-Somatothérapeute pratiquant la Psychothérapie et l'Analyse Intégrative, spécialisé en...

Le **Certificat Européen de Psycho-Somatothérapeute** ponctuera cette titularisation.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES POUR CET ENSEIGNEMENT

Extrait du décret de mai 2010 des Ministères Français de la Santé et de la Recherche pour la réglementation du titre de psychothérapeute.

« CHAPITRE II : CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE (Décret de mai 2010)

« Article 2

II. - Aux critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques.

Cet enseignement, d'une durée minimale de 66 heures, comprend au moins une présentation :

-des éléments de psychopathologie générale et d'histoire de la psychiatrie de ses origines à nos jours (théories, méthodes et pratiques psychiatriques) ;

-de la symptomatologie, du repérage et des diagnostics des différentes pathologies psychiatriques (notamment névroses, psychoses, retard mental, états confusionnels et démentiels, pathologies addictives et post-traumatiques, souffrances psychiques consécutives à des atteintes somatiques) ;

-des théories et des pratiques psychiatriques ;

-des principales entités nosologiques et des différentes approches sémiologiques, diagnostiques et structurales qui en rendent compte.

III. - Théories se rapportant à la psychopathologie.

Tout en assurant une présentation générale des différentes théories constitutives de la psychopathologie clinique, cet enseignement, d'une durée minimale de 66 heures, comprend au moins une présentation :

-des différentes théories qui contribuent à la compréhension et à l'explication de la psychopathologie (psychanalyse, psychopathologie cognitive, systémique, biologique et socio-environnementale...) ainsi que de leurs fondements épistémologiques ;

-des modalités de prise en charge des patients, en prenant en compte la dimension éthique.

La formation peut être organisée sous la forme de modules spécifiques (par exemple, psychanalyse, phénoménologie, psychopathologie cognitive, psychopathologie systémique, psychiatrie biologique, psychothérapie institutionnelle), répartis en modules obligatoires ou optionnels selon le profil de la formation dispensée.

L'enseignement s'attache à développer la connaissance d'une théorie particulière dont le temps de formation est au plus de 75 % de ce temps d'enseignement. L'offre de formation doit afficher la spécificité de ses référentiels et permettre un éclairage réciproque et une confrontation des différentes théories psychopathologiques.

Cette formation académique ne saurait se substituer aux dispositifs spécifiques d'apprentissage et de transmission des méthodes psychothérapeutiques. »

Commentaire du Dr Meyer : lisez bien cette dernière phrase ! Il faut un apprentissage expérientiel aux méthodes avec un diplôme d'une Ecole reconnue.

ENSEIGNANTS

Dr. Richard MEYER - Médecin psychiatre (CHU de Strasbourg, Clinique Psychiatrique Universitaire de Lausanne). Docteur en ethnologie et sociologie (Paris Sorbonne), Membre de l'Académie de Médecine de Pologne, Directeur de l'Eepssa, auteur de Manifeste de la psychothérapie intégrative (2010), Stress, angoisse et pulsion de mort (2011), Nouvelles pathologies psy (2012), La Pleine Présence (2013) et Psychothérapies-Sociothérapies-Somatothérapies (2016) - 42 rue du Gal de Gaulle 67640 LIPSHEIM

Dr. Patrick LAMBERT - Psychiatre des hôpitaux universitaires de Nantes- 12 rue du Petit Anjou 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE

PROGRAMME DETAILLE

Horaires des ateliers :

1^{er} jour : 14h00 – 20h ; 2^{ème} et 3^{ème} jour : 9h-20h ; 4^{ème} jour : 8h-14h

MODULE 1

Dr. Richard MEYER,

- histoire des psychopathologies (livre : stress, angoisse, pulsion de mort)
- diagnostic catégoriel (DSM et CIM)
- diagnostic intégratif centré sur la personne
- les fondements du modèle ontopathologique (voir livre : nouvelles pathologies psy)
- les 15 troubles de la personnalité.
- Troubles de l'humeur, les addictions

MODULE 2

Dr. Richard MEYER,

- les troubles fonctionnels, anxiété et état de stress post traumatique, troubles somatoformes, troubles dissociatifs, symptômes médicaux inexplicés.
- les névroses et psychonévroses : phobies, compulsions, obsessions, hypochondrie

- les processus pathogènes de base : stress, choc et bloc / clivage, amalgame et ambivalence / dissociation, dissolution et bipolarité
- les psychoses : schizophrénie, psychose maniaco-dépressive et autres troubles psychotiques
- troubles des conduites alimentaires, troubles du sommeil, démences.

Avec les dispenses très larges accordées aux psychiatres et aux psychologues cliniciens, l'exigence de l'enseignement se restreint. Aussi, avons-nous ramené notre proposition à 100h, concentrant le contenu à l'essentiel nécessaire au thérapeute (non psychiatre et non psychologue hospitalier) officiant en libéral et recevant une clientèle en ambulatoire. Ce choix exclut les formes de maladies aiguës et chroniques nécessitant une hospitalisation et/ou une médication lourde, pathologies qui occupent près de la moitié de nos manuels classiques, DSM-5 et CSM 10. Néanmoins ces enseignements spécialisés pourront être organisés à la demande des élèves. De même la clinique des enfants et adolescents se donne ailleurs en formation d'art-thérapie et de thérapie familiale. Il reste l'histoire des psychopathologies, les symptômes fonctionnels et névrotiques, les troubles de la personnalité et les psychoses en rémission. Notre approche intégrative des psychothérapies s'élargit en une même approche plurielle et unifiée des maladies. Nous évoquons les principales théories et proposons l'intégration ontopathologique, onto comme l'être, explorant les dimensions psycho- socio- et somato- et pas seulement psycho-. Voici ce condensé à la fois nécessaire et suffisant pour accompagner la pratique psychothérapique courante, enseignement donné par des psychiatres.

TARIFS

2016-2017 : A titre personnel : forfait 66 heures : 750 € / atelier de 4 jours pris isolément : 390 €

Prise en charge organisme : forfait 66 heures 980 € / atelier de 4 jours : 520 €
(devis gratuit)

BULLETTIN-REPONSE

Organisation pratique, renseignements et inscriptions : Dr. R. MEYER – EEPSSA – 42 rue du Général de Gaulle – 67640 LIPSHEIM – Tél. 03 88 68 56 54 – dr.meyer@eepssa.org

Nom _____ Prénom _____
Tél fixe _____ Tél port. _____ E.Mail _____
Profession _____
Adresse : _____

Participerai à l'ensemble de l'enseignement et verse 150 euros d'arrhes (Chèque libellé à l'ordre de l'EEPSSA) + 6 mensualités de 100 € par prélèvement automatique.

Participerai au module :
 1 (12 au 15 mai 2017) 1 (6 au 9 juillet 2017) 2 (12 au 15 août 2017)
 et verse des arrhes de 100 euros par module (Chèque libellé à l'ordre de l'EEPSSA)

Signature :